

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00386

Numéro SIREN : 525 265 385

Nom ou dénomination : 2C2B

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2023 sous le numéro de dépôt 1436

SANE

WALLER

LEGALE

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES DOCUMENTS COMPTABLES ET POUVOIR

JE SOUSSIGNÉ

Monsieur Remy KNIBBE, agissant au nom et en ma qualité de Gérant de la société 2C2B, EURL au capital de 20 000 euros, immatriculée au RCS de SAINT-QUENTIN sous le numéro 525 265 385, dont le siège social est situé : 35 RUE SAURET ROBERT 02110 BOHAIN-EN-VERMANDOIS.

CERTIFIE

que les documents comptables transmis, le cas échéant sous forme électronique, sont conformes aux comptes approuvés par l'Assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

CONSTITUE POUR MON MANDATAIRE

Monsieur Romain BLONDIAUX, agissant au nom et pour le compte de la société ALLIANCE, SARL au capital de 8 000 euros, immatriculée au RCS d'AMIENS sous le numéro 509 457 271, dont le siège social est situé : 33 B AV ANDRE DELORME 80400 HAM.

Ou à défaut, à tout délégataire de son choix dans la limite des pouvoirs conférés aux termes du présent.

Auquel je donne tous pouvoirs à l'effet de, pour moi, ès qualités, et au nom de la société dont je suis le représentant légal :


- effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L232-21 à L232-23 du Code de commerce,
- produire toutes justifications, faire toutes attestations et déclarations en mon nom, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement de cette formalité légale.

Fait à BOHAIN-EN-VERMANDOIS,

Le

Zone de signature

Rémy KNIBBE

✓ Certified by  yousign

Zone de signature

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE
le présent pouvoir par le mandataire soussigné

BILAN - ACTIF

2C2B - 2C2B

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

ACTIF	Valeurs nettes au 30/09/22	Valeurs nettes au 30/09/21	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	4 616	380	4 236	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	131	484	-353	-73
Installations tech., matériel et outillag. indus	13 919	18 721	-4 802	-26
Autres immobilisations corporelles	2 411	3 037	-626	-21
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	150	150		
Prêts				
Autres immobilisations financières	700	700		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	21 927	23 471	-1 545	-7
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	28 435	49 660	-21 225	-43
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes		20 000	-20 000	-100
Créances (3)				
Clients (3)	339 968	268 697	71 271	27
Clients douteux, litigieux (3)	4 263	11 516	-7 253	-63
Provisions pour dépréciations des clients	-3 553	-10 806	7 253	67
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	15 554	10 748	4 806	45
Autres créances (3)	4 051	720	3 331	463
Débiteurs divers (3)	8 200	9 721	-1 521	-16
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	101 900	38 337	63 563	166
Charges constatées d'avance(3)	29 221	26 374	2 847	11
TOTAL ACTIF CIRCULANT	528 040	424 967	103 072	24
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	549 966	448 439	101 528	23


(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

Rémy KNIBBE

✓ Certified by  yousign

2C2B - 2C2B

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

PASSIF	Valeurs au	Valeurs au	Variation	
	30/09/22	30/09/21	en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 20 000)	20 000	20 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	2 000	2 000		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	124 350	124 350		
Report à nouveau	-11 157	-18 022	6 865	38
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	66 879	6 865	60 014	874
SITUATION NETTE	202 073	135 194	66 879	49
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	202 073	135 194	66 879	49
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	109 764	123 182	-13 418	-11
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	125	81	44	54
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Fournisseurs	104 586	72 938	31 648	43
Fournisseurs, factures non parvenues	27 988	4 248	23 740	559
Dettes fiscales et sociales	102 566	109 946	-7 380	-7
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 865	2 850	15	1
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	347 894	313 245	34 649	11
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	549 966	448 439	101 528	23
(1) Dont à plus d'un an	78 529	107 491		
(1) Dont à moins d'un an	269 365	205 754		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

Règlement CRC n° 14-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

	2C2B		
Adresse	35 rue Robert Sauret 02110 BOHAIN-EN-VERMANDOIS		
Activité (s) exercée (s)	Travaux de couverture par éléments	N° Siret	52526538500027

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, développ.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	586	5 750		6 336
Total des immobilisations incorporelles	586	5 750		6 336
Terrains				
Constructions	2 825			2 825
Installations techniques, matériels & outillages	67 190	560		67 750
Installations générales agencements divers	3 581			3 581
Matériel de transport	4 250			4 250
Autres immobilisations corporelles	5 658			5 658
Total des immobilisations corporelles	83 503	560		84 063
Immobilisations financières	850			850
TOTAL GÉNÉRAL	84 940	6 310		91 250

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		206	1 514		1 720
Total des immobilisations incorporelles		206	1 514		1 720
Terrains					
Constructions		2 341	353		2 694
Inst. techniques, matériels & out.		48 469	5 362		53 831
Inst. générales agenc. divers		1 557	231		1 788
Matériel de transport		4 250			4 250
Autres immobilisations corporelles		4 645	395		5 040
Total des immobilisations corporelles		61 262	6 341		67 603
TOTAL GÉNÉRAL		61 468	7 855		69 323

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

2C2B - 2C2B

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	700		700
Créances de l'actif circulant	372 036	372 036	
Charges constatées d'avance	29 221	29 221	
TOTAL GÉNÉRAL	401 957	401 257	700

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	109 764	31 235	78 529	
Fournisseurs et comptes rattachés	132 574	132 574		
Autres dettes	105 556	105 556		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	347 894	269 365	78 529	

MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Contrat (s) de crédit-bail	21 298
Autres engagements donnés	759

2C2B
EURL au capital de 20 000 euros,
immatriculée au RCS de SAINT-QUENTIN sous le numéro 525 265 385,
dont le siège social est situé : 35 RUE SAURET ROBERT 02110 BOHAIN-EN-VERMANDOIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JANVIER 2023

L'an 2023,
le 30 janvier,
à 14 heures,

Au siège social, 35 RUE SAURET ROBERT 02110 BOHAIN-EN-VERMANDOIS

Monsieur Rémy KNIBBE, demeurant 8 RUE DES BUTTES 02110 RAMICOURT

Gérant et Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 66,66 euros chacune émises par la société 2C2B,

Associé unique de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Rémy KNIBBE.

Après lecture du rapport des gérant

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Le gérant a établi et arrêté les comptes annuels, bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022, ainsi que le rapport sur la ou les autres opérations proposées à l'ordre du jour..

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2022 ont été adressés à l'associé unique, dans les délais légaux.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique au siège social dans ces mêmes délais.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération des Co-gérants sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 507,00 euros et qui correspondent à d'autres charges non déductibles. Ces dépenses et charges ont donné lieu à une imposition de 127,00 euros.

DÉCISION 2

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 66 878,69 euros.

L'associé unique décide tout d'abord d'apurer l'intégralité des pertes antérieures inscrites au compte « Report à nouveau », soit 11 156,56 euros.

Après apurement, le reliquat de résultat disponible ressort à 55 722,13 euros.

Enfin, l'associé unique décide d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 55 722,13 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 180 072,52 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

DÉCISION 3

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de commerce, l'associé unique ratifie en tant que de besoin la convention qui a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé et qui a fait l'objet d'un rapport spécial des Co-gérants, à savoir :

Convention poursuivie

1. Contrat de bail commercial « Locations immobilières »

Montant du loyer annuel comptabilisé en charges au titre de cette convention au 30 septembre 2022 : 19 200,00 euros.

Cette convention a été conclue avec la société DU CHARPENTIER, représentée par Monsieur Remy KNIBBE, à effet du 1^{er} juin 2013, pour une durée de 9 années.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Rémy KNIBBE.

Un dirigeant non-associé est également concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Remy KNIBBE.

L'associé unique déclare que la convention exposée ci-avant, souscrite directement ou indirectement avec le gérant non associé a été préalablement approuvée.

DÉCISION 4

L'associé unique ratifie les rémunérations allouées aux Co-gérants au cours de l'exercice écoulé ainsi que la prise en charge par la société des cotisations sociales assises sur ces rémunérations, et qui sont détaillées comme suit :

1. Monsieur Remy KNIBBE

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Gérant : 23 809,00 euros

Total des cotisations obligatoires prises en charge par la société : 7 209,00 euros

2. Monsieur Jerome BOUTELLER

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Gérant : 15 507,00 euros

Total des cotisations obligatoires prises en charge par la société : 3 930,00 euros

DÉCISION 5

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Rémy KNIBBE

Zone de signature

Rémy KNIBBE

✓ Certified by  yousign